



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2019-077

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2019

# Sommaire

## DDTM

64-2019-10-01-013 - Décision de subdélégation de signature hors fonction d'ordonnateur  
au sein de la DDTM des Pyrénées-Atlantiques. (10 pages)

Page 3

DDTM

64-2019-10-01-013

Décision de subdélégation de signature hors fonction  
d'ordonnateur au sein de la DDTM des  
Pyrénées-Atlantiques.

*Décision de subdélégation de signature hors fonction d'ordonnateur au sein de la DDTM des  
Pyrénées-Atlantiques.*

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale des territoires  
et de la mer des Pyrénées-Atlantiques*

n°

**Décision  
de subdélégation de signature  
hors fonction d'ordonnateur au sein  
de la direction départementale des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques**

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES PAR INTERIM,**

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département,

**VU** l'arrêté préfectoral n°64-2018-03-02-001 du 2 mars 2018 portant organisation de la DDTM,

**VU** l'arrêté du premier ministre du 22 décembre 2017 nommant M. Gilles PAQUIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, est nommé directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

**VU** l'arrêté préfectoral n°64-2019-10-01-001 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant nomination de M. Gilles PAQUIER directeur départemental des territoires et de la mer par intérim,

**VU** l'arrêté préfectoral n°64-2019-10-01-002 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires et de la mer par intérim,

Sur proposition de la secrétaire générale de la DDTM

### **DÉCIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la subdélégation**

Subdélégation de signature est donnée aux agents de la DDTM désignés aux articles 2 et suivants ci-après et dans les conditions indiquées à ces articles, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes, contrats et décisions énumérés en annexe de l'arrêté préfectoral n° 64-2019-10-01-002 du 1<sup>er</sup> octobre 2019 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires et de la mer par intérim.

#### **Article 2 : Directeurs-adjoints**

Délégation de signature est donnée à :

- **Christophe MÉRIT**, administrateur en chef de 2<sup>ème</sup> classe des affaires maritimes, directeur-adjoint délégué à la mer et au littoral,

à l'effet de signer l'ensemble des décisions visées par l'arrêté préfectoral n°64-2019-10-01-002 du 1<sup>er</sup> octobre 2019, sauf en matière de nouvelle subdélégation de signature.

## **CHAPITRE I – Subdélégation de premier niveau**

### **Article 3 : Délégations Territoriales**

Délégation de signature est donnée à **Eric CHAPUIS**, ingénieur en chef des travaux publics de l'État de 1<sup>er</sup> groupe, délégué territorial Pays basque, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous leur autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric CHAPUIS, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Aïda LAKEHAL**, ingénieure des travaux publics de l'État.

Délégation de signature est donnée à **Alain MIQUEU**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, délégué territorial Béarn, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité.

En cas d'absence ou d'empêchement d'Alain MIQUEU, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Émilie LABORDE**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement.

### **Article 4 : Secrétariat Général**

Délégation de signature est donnée à **Brigitte CANAC**, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État, Secrétaire Général, pour les décisions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

I a en totalité, sauf I a 7 (sauf convocation des CAP locales), I a 8 1, I a 11

I b

II ROUTES / ÉDUCATION ROUTIÈRE en totalité

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

III a 3

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES :

IV a

IV b

IV d

En cas d'absence ou d'empêchement de Brigitte CANAC, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Christine LAMUGUE**, attachée principale d'administration de l'État.

### **Article 5 : Aménagement, Urbanisme, Risques**

Délégation de signature est donnée à **Aurélien BOUJOT**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, chef du Service Aménagement, Urbanisme, Risques, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES

IV e

VII DOCUMENTS D'URBANISME (en totalité)

RÉSERVES FONCIÈRES ET AMÉNAGEMENTS FONCIERS :

VIII a

VIII c

IX - DÉCISIONS LIÉES AUX MODES D'OCCUPATION DES SOLS (en totalité)

En cas d'absence ou d'empêchement de Aurélien BOUJOT, ses délégations sont exercées par son adjoint, **Marc MONVOISIN**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

#### **Article 6 : Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt**

Délégation de signature est donnée à **Joëlle TISLÉ**, ingénieure en chef des travaux publics de l'État du 2<sup>ème</sup> groupe, cheffe du Service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

X – FORETS – PASTORALISME – ENVIRONNEMENT – TRANSITION ÉCOLOGIQUE - BRUIT en totalité à l'exception :

- du X d 1 - évaluation environnementale
- des décisions d'attribution de subvention d'un montant supérieur à 50 000€.

XI – CHASSE et FAUNE SAUVAGE en totalité sauf la nomination des lieutenants de louveterie

XIV – PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER en totalité à l'exception de la signature des arrêtés ou conventions attributives de subventions supérieures à 50 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Joëlle TISLÉ, ses délégations sont exercées par son adjointe, **Marine CHAVANNE**, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts.

#### **Article 7 : Gestion et Police de l'Eau**

Délégation de signature est donnée à **Juliette FRIEDLING**, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service Gestion et Police de l'Eau, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

III a 1

III a 4

III a 5

III b en totalité sauf décisions d'interdiction de prélèvements d'eau du III b 4

III c 1

FORETS – PASTORALISME – ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE - BRUIT :

X d 1

XIV PROGRAMMES EUROPEENS, VOLET FEADER pour les opérations relatives à la gestion des dossiers d'hydraulique agricole.

En cas d'absence ou d'empêchement de Juliette FRIEDLING, ses délégations sont exercées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019 par son adjointe, **Aurélie BIRLINGER**, ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement.

#### **Article 8 : Habitat, Construction, Ville accessibles**

Délégation de signature est donnée à **Gaëtan MANN**, conseiller d'administration, d'écologie, du développement et de l'aménagement durables, chef du Service Habitat, Construction, Ville accessibles pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES :

IV c

HABITAT ET LOGEMENT :

VI a

VI b – Primes et prêts de l'État (en totalité)

- VI c – Subventions à l'amélioration des logements locatifs sociaux (en totalité)
- VI d – Logements locatifs (en totalité)
- VI e – Décisions d'annulation des prêts (en totalité)
- VI f – Conventonnement des logements locatifs (en totalité)
- VI i – Politique de la lutte contre l'habitat indigne (en totalité)
- VI j – Lutte contre le saturnisme (en totalité)

#### **Article 9 : Productions et Économie agricoles**

Délégation de signature est donnée à **Jean Joseph CADILHON**, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du Service Productions et Économie Agricoles, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

XII POLITIQUE D'ORIENTATION AGRICOLE : en totalité sauf :

- décisions d'agrément des groupements pastoraux,
- aides au démarrage des groupements pastoraux et des associations foncières,
- arrêtés fixant les montants minima et maxima des baux ruraux et des loyers d'habitation qui leur sont liés

XIV PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER à l'exception de la signature des décisions d'attribution des subventions supérieures à 50 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Joseph CADILHON, ses délégations sont exercées par son adjoint, **Emmanuel LAHIRIGOYEN**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement.

#### **Article 10 : Environnement et Activités Maritimes**

Délégation de signature est donnée à **Anne-Marie LALANNE**, inspectrice principale des affaires maritimes, cheffe du service Environnement et Activités Maritimes, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

- III a 1
- III a 4
- III a 10

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL : en totalité sauf « V a – Port de Bayonne »

#### **Article 11 : Administration de la Mer et du Littoral**

Délégation de signature est donnée à **Thibault BROSSARD**, administrateur de 1<sup>ère</sup> classe des affaires maritimes, chef du service Administration de la Mer et du Littoral, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

- III a 1
- III a 4
- III a 10

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL : en totalité sauf « V a – Port de Bayonne »

#### **Article 12 : Capitainerie**

Délégation de signature est donnée à **Philippe PAGANI**, Commandant du port de Bayonne, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité et pour les décisions suivantes :

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- I a 5 1
- I a 5 2

V – DÉLÉGATION A LA MER ET AU LITTORAL  
 V a – Port de Bayonne (en totalité) »

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe PAGANI, ses délégations sont exercées par **Pascal LEHUEDE**, commandant-adjoint du port de Bayonne.

**Article 13 : Mission Observation des Territoires**

Délégation de signature est donnée à **Émilie LABORDE**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement responsable de la Mission Observation des Territoires, pour les décisions d'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mentionnées à l'article 21 pour les personnels placés sous son autorité.

**Article 14 : Absence ou empêchement des directeurs adjoints et chefs de service**

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de service ou de mission susvisés aux articles 3 à 13, les délégations qui leur sont conférées pour les décisions relevant de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui ne pourra être que l'un d'entre eux ou leur adjoint ou à défaut un des directeurs-adjoints de la DDTM.

**CHAPITRE II – Subdélégation de second niveau**

**Article 15 : Secrétariat Général**

Sur proposition du secrétaire général, délégation de signature est donnée à :

— **Élisabeth BERNARD**, technicienne supérieure en chef, responsable de l'unité Sécurité routière, Défense, Gestion de crise dans les domaines suivants :

ROUTES / ÉDUCATION ROUTIÈRE :

II a 1  
 II a 6  
 II a 7

RÉGLEMENTATIONS DIVERSES :

IV a  
 IV d

— **Christine LAMUGUE**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité Contrôle de légalité et du Contentieux et adjointe au secrétaire général, pour représenter l'État devant les juridictions au titre de la rubrique I c 1

— **Sophie DUFOURG**, attachée d'administration de l'État, adjointe à la responsable de l'unité Contrôle de légalité et du Contentieux, pour représenter l'État devant les juridictions au titre de la rubrique I c 1

— **Arlette ROUCHY**, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, responsable de l'unité Éducation routière pour les décisions suivantes :

ROUTES ET ÉDUCATION ROUTIÈRE :

II b 1 à II b 3

— **Nicolas ROBIN**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Ressources humaines et Management, dans les domaines suivants :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

I a 4 1  
 I a 4 2  
 I a 4 4



## Article 16 : Aménagement, Urbanisme, Risques

Sur proposition du chef du Service Aménagement, Urbanisme, Risques, délégation de signature est donnée à :

— **Muriel LOSIOWSKI**, technicienne supérieure en chef, responsable du pôle Urbanisme et Fiscalité Pays Basque,

pour les décisions suivantes :

RÉSERVES FONCIERES ET AMÉNAGEMENTS FONCIERS :  
VIII a

DÉCISIONS LIÉES AUX MODES D'OCCUPATION DES SOLS :  
IX c 1  
IX d 1  
IX e 2  
IX e 3 1 à IX e 3 3  
IX f 1  
IX g 1

**Dominique CANNELLAS-HERTOUT**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité application du droit des sols, pré-contentieux, publicité, reçoit délégation de signature dans le domaine IX g 1.

En cas d'absence ou d'empêchement des responsables visés au début du présent article, les délégations qui leur seront confiées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim, qui sera :

- leur adjoint, s'ils en sont dotés,
- **Laurent LAGARDE**, technicien supérieur en chef, à Pau,
- **Eric DOHOLLOU**, technicien supérieur en chef, à Bayonne,
- un autre responsable d'un pôle Urbanisme délégataire, dans le cas contraire.

Délégation est en outre donnée à :

- **Marie-Paule DUMOULIN**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Pau,
- **Eric GOYHENNE**, technicien supérieur en chef, à Bayonne,

à l'effet de signer les transmissions afférentes à l'instruction des actes d'urbanisme :

- notification des délais,
- demande de pièces complémentaires,
- correspondances courantes.

## Article 17 : Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt

Sur proposition du chef du service Environnement, Montagne, Transition écologique, Forêt, délégation de signature est donnée à :

— **Marine CHAVANNE**, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, pour :

X FORET PASTORALISME ENVIRONNEMENT TRANSITION ÉCOLOGIQUE BRUIT

X a 2 sauf décision défavorable,

X a 6 sauf décision défavorable,

XIV - PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER :

Tout acte de procédure et d'instruction dans la limite du respect de la délégation de signature délivrée par la région

— **Stéphane GIPOULOUX**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, pour :

XIV - PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER ::

Tout acte de procédure et d'instruction dans la limite du respect de la délégation de signature délivrée par la région

— **Clémence HAMEL**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, pour :

XI CHASSE et FAUNE SAUVAGE

XI b 3  
 XI b 5  
 XI b 6  
 XI b 10  
 XI h 1 à XI h 5

XIV - PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER :  
 tout acte de procédure et d'instruction dans la limite du respect de la délégation de signature délivrée par la région

— **Marie-Françoise SERÉE**, attachée d'administration de l'État, pour :

X FORET PASTORALISME ENVIRONNEMENT TRANSITION ECOLOGIQUE BRUIT  
 X e 3 sauf décisions de subvention

#### **Article 18 : Gestion et Police de l'Eau**

Sur proposition du chef de service gestion et police de l'eau, délégation est donnée à :

— **Aurélie BIRLINGER**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Qualité-MISEN à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019,

— **Sophie SAUVAGNAT**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Travaux et milieux aquatiques,

— **Christophe BOULAY**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Quantité/Lit Majeur,

— **Arnaud BIDART**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Police de l'Eau – Pays Basque,

— **Gaël BRACHET**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chargé de mission au sein de l'unité Qualité-MISEN,

dans les domaines suivants :

GESTION ET POLICE DES EAUX DOUCES ET MARINES :

III a 1

III a 4 sauf travaux de dragage

III b 1, b1 bis et b2, sauf les arrêtés d'ouverture d'enquête publique

III b 3

III c 1 sauf limitation ou interdiction de l'exercice de la pêche

XIV - PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER :

Réception, instruction et certificats de paiement concernant les dossiers d'aide liés aux projets d'hydraulique agricole et de retenue de substitution.

#### **Article 19 : Habitat, Construction, Ville accessibles**

Sur proposition du chef du service Habitat, Construction, Ville accessibles, délégation est donnée à :

— **Jérôme VAHE**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Politique de l'Habitat,

dans les domaines suivants :

HABITAT ET LOGEMENT :

VI a

— **Stéphanie DAMOUR**, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité Financement du Logement et Anah, dans les domaines suivants :

HABITAT ET LOGEMENT :

VI b – Primes et prêts de l'État (en totalité)

— **Myriam PUCHEU**, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de la rénovation urbaine, dans les domaines suivants :

HABITAT ET LOGEMENT :  
VI j 1  
VI j 2

— **Fabien JACOB**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Réglementation de la Construction et Immobilier de l'État dans les domaines suivants :

REGLEMENTATIONS DIVERSES :  
IV c sauf IV c 3

Délégation est en outre donnée au titre des rubriques IV c 1 et IV c 2 à :

- **Gratien ANSOLA**, technicien supérieur principal,
- **Isabelle AUSINA**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- **Christian CAUBARRUS**, secrétaire administratif de classe normale,
- **Isabelle FORDIN**, technicienne supérieure en chef,
- **Géraldine LHERBIER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,
- **Jean-Marc MAHOUME**, technicien supérieur principal,
- **Gaëtan MORCATE**, technicien supérieur principal,
- **Bernard NARBEBURY**, technicien supérieur principal,
- **Jean-Marc SAUDE**, technicien supérieur principal,

afin de représenter le service aux réunions des commissions et sous-commissions de sécurité et/ou d'accessibilité.

## Article 20 : Productions et Économie Agricoles

Sur proposition du chef du service Productions et Économie Agricoles, délégation de signature est donnée à :

— **Loïc JOLY**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, dans les domaines suivants :

POLITIQUE D'ORIENTATION AGRICOLE :  
XII d – bordereau d'expédition vers les organismes payeurs pour l'aide ovine et l'aide caprine (AO/AC)

PROGRAMMES EUROPÉENS, VOLET FEADER :  
Validation des paiements concernant le PCAE

— **Emmanuel LAHIRIGOYEN**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Exploitations agricoles, dans les domaines suivants :

POLITIQUE D'ORIENTATION AGRICOLE :  
XII b – validation des paiements dans les domaines « Installations et agriculteurs en difficulté »

## Article 21 : Administration générale

Les agents dont les noms suivent, placés en position de chef de service, de responsable d'unité ou d'adjoint dans l'organigramme de la DDTM :

- **Gils ARNAUD**, technicien supérieur en chef, responsable de l'Unité Littorale des Affaires Maritimes,
- **Élisabeth BERNARD**, technicien supérieur en chef, responsable de l'unité Sécurité routière, Défense, Gestion de crise,
- **Arnaud BIDART**, ingénieur des travaux publics de l'Etat, responsable de l'unité Police de l'eau Pays basque à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- **Aurélié BIRLINGER**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Qualité-MISEN à partir du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- **Christophe BOULAY**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Quantité / Lit Majeur,

- **Gaël BRACHET**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Qualité – MISEN par intérim,
- **Dominique CANNELLAS HERTOUT**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité Application du droit des sols, Pré-contentieux, Publicité
- **Marine CHAVANNE**, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, responsable de l'unité Forêt,
- **Stéphanie DAMOUR**, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité Financement du Logement et ANAH,
- **David DONNÉ**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Dire de l'État et Mobilité,
- **Sophie DUFORG**, attachée d'administration de l'État, adjointe à la responsable de l'unité Contrôle de légalité et du Contentieux,
- **Nicolas DUYCK**, attaché d'administration de l'État, responsable de l'unité Pôle logistique,
- **Pierre ESCALE**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Prévention des risques naturels et technologiques,
- **Stéphane GIPOULOUX**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Fonds européens, pastoralisme et espèces sensibles,
- **Clémence HAMEL**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Patrimoine naturel et chasse,
- **Pierre HURABIELLE-PERE**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Aménagement, planification,
- **Fabien JACOB**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Réglementation de la Construction et Immobilier de l'État,
- **Loïc JOLY**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Economie agricole Pays Basque,
- **Béatrice LAFUENTE**, technicien supérieur en chef, responsable de l'unité Gestion des données et Analyses territoriales,
- **Christine LAMUGUE**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité du Contrôle de Légalité et du Contentieux,
- **Emmanuel LAHIRIGOYEN**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Exploitations agricoles,
- **Muriel LOSIOWSKI**, technicien supérieur en chef, responsable du pôle Urbanisme et Fiscalité Pays Basque,
- **Marc MONVOISIN**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, responsable du pôle Urbanisme et Fiscalité Béarn, adjoint au chef du SAUR,
- **Hélène PINEAU**, attachée principale d'administration de l'État, responsable de l'unité Aides directes à l'Agriculture,
- **Myriam PUCHEU**, ingénieure des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Rénovation Urbaine,
- **Nicolas ROBIN**, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Ressources humaines et Management,
- **Arlette ROUCHY**, déléguée aux permis de conduire et à la sécurité routière, responsable de l'unité Éducation routière,

— **Françoise SANSON**, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Droits à Paiement, Structures et contrôles,

— **Sophie SAUVAGNAT**, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité Travaux et milieux aquatiques,

— **Marie-Françoise SERÉE**, attachée d'administration de l'État, responsable de l'unité Climat, Énergie et Bruit,

— **Jérôme VAHÉ**, ingénieur des travaux publics de l'État, responsable de l'unité Politique de l'habitat,  
reçoivent délégation de signature dans les domaines suivants :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE pour les personnels placés sous leur autorité

I a 4 1

I a 5 2

I a 12 3

I a 12 4

I a 12 5

I a 13 1

I a 13 12

#### **Article 22 : Astreintes de décision**

Les chefs de service, leurs adjoints et les délégués territoriaux dont les noms suivent, lorsqu'ils sont placés en astreinte de décision, ont délégation pour signer les autorisations exceptionnelles de transport mentionnées au II a 1 ci-avant :

BOUJOT Aurélien, BROSSARD Thibault, CANAC Brigitte, CADILHON Jean Joseph, CHAPUIS Eric, FRIEDLING Juliette, LALANNE Anne-Marie,, MANN Gaëtan, MIQUEU Alain,, TISLÉ Joëlle.

#### **Article 23 : Présentation de la délégation**

La signature, la fonction et le nom des bénéficiaires de la présente décision, lorsqu'ils sont apposés au bas de documents communicables, doivent être précédés de la mention :

*POUR LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
ET PAR SUBDÉLÉGATION*

*(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)*

*(Signature)*

**Article 24** : La présente décision abroge et remplace la décision n°64-2019-02-19-007 du 19 février 2019.

**Article 25** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 26** : La secrétaire générale de la Direction départementale des Territoires et de la Mer est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Pau, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Par intérim le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer,

Signé : Gilles PAQUIER